

## BUREAU EXECUTIF DU 26 JUILLET 2016

### Présents :

Elus : JP CHAMPION, JC MERIC, D TINCELIN, JP CHURET

Invités : E MARLIOT, JC CATHELIN, JP LOSTIS, J MARAJO, H GIRAUD, M BOUVET, B DAVID, F PFEIFFER, S LASSEAUX

### Excusés :

Elus : H BACCHINI, J KERHOAS, C FOUNTAINE, C FOURICHON, JL DENECHAU

Invités : JM SOYEZ, JC COUR, B BONNEAU, MT LANNUZEL JOURDAS, O BOVYN

## 1. VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

### 1.1. Approbation du relevé de décision du Bureau Exécutif du 23 juin 2016

Décision 1	Le BE approuve le relevé de décisions du BE du 23 juin 2016 Publié électroniquement sur le site internet de la FFVoile le 01 août 2016
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1.2. Point sur les licences au 25 juillet 2016

Information	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 25/07/16 qui fait apparaître une baisse de 4,8 % au niveau de la licence club FFVoile jeunes et de 1,2 % au niveau de la licence club FFVoile adultes. La licence temporaire 4 jours est en baisse de 25.6 %. La licence temporaire 1 jour est en baisse de 24.6 %. Enfin la licence Passeport voile laisse apparaître à date une hausse de 4,9 %.
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1.3. Chiffres Clés

Décision 2	Le BE valide la liste des chiffres clés contenue dans le tableau ci-après ainsi que les services responsables et les dates limites pour fixer les chiffres clés annuels :			
	Quoi ?	RESPONSABLE	Quand ?	Remarque
	Chiffres du siège fédéral : emplois, cadres d'état, répartition budgétaire	Direction administrative et Financière	10 Mars N +1	Voir pour remplir la fiche bilan si adaptée

<p>Comptage des Titres fédéraux (Licences Club, Passeports, Temps)</p> <p>Répartition H/F</p> <p>Les clubs de la FFVoile</p>	<p>Service Licence</p>	<p>1<sup>er</sup> Février N +1</p>	
<p>Labels</p>	<p>Développement</p>	<p>15 02 Février N +1</p>	
<p>Chiffres clés des Ligues</p>	<p>Développement</p>	<p>15 Février N +1</p>	<p>Avec ventilation des licences des associations nationales : accord bureau, mais attention à mettre un commentaire pour expliquer cette ventilation et ainsi comprendre la différence avec les autres comptages des licences</p>
<p>* Emplois/chiffres clés des clubs affiliés (fréquentation, emplois, Chiffre d’Affaires, capacité d’accueil)</p> <p>* le développement économique et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pratiques touristiques de loisir</li> <li>- le poids éco des clubs en Chiffre d’Affaire</li> <li>- Répartition clubs en fonction de leur budget</li> <li>- fréquentation dans les clubs</li> <li>- détails emplois/bénévolat</li> <li>- les pratiques éducatives</li> <li>- emplois</li> <li>- détails fonctions</li> </ul>	<p>Développement</p>	<p>15 Février N +1</p>	

- les publics et la pyramide des âges - la fréquentation suivant les produits - la capacité d'accueil			
Organisations d'épreuves	Habitable & Voile Légère	2 Janvier N + 1	
Compétitions	Habitable & Voile Légère	1 <sup>er</sup> Décembre N	
Arbitrage	Commission Centrale Arbitrage	1 <sup>er</sup> décembre N	
Centres d'entraînement (Pôles, ...)	Direction Technique Nationale	1 <sup>er</sup> Novembre N	
Stagiaires dans nos clubs (EFV, UNSS, ...)	Développement	15 Février N + 1	
Liste Sportifs de haut-niveau	Direction Technique Nationale	1 <sup>er</sup> Novembre N	
Les meilleures performances sportives	Direction Technique Nationale	1 <sup>er</sup> février N	

Par ailleurs, le BE décide que les chiffres de l'année N soient :

- définitifs et communicables dans leur ensemble 10 jours avant l'AG de la FFVoile se déroulant en année N+1 soit après approbation par les CAC de l'exercice financier de l'année N
- enregistrés dans leur ensemble à l'adresse suivante :  
[www.ffvoile.fr/ffv/statistiques/chiffresdes.aspx](http://www.ffvoile.fr/ffv/statistiques/chiffresdes.aspx).

Enfin, le BE décide qu'une fois arrêté par les départements/services aux dates fixées dans la colonne « Quand », ces chiffres sont définitifs et ne pourront pas être modifiés puisque pour certains d'entre eux ils pourront avoir été communiqué (exemple salon nautique pour les coureurs classés). Il en est de même lorsque les chiffres sont arrêtés avant les recours (ne tiendra pas compte des recours).

	Le BE rappelle qu'il a, à ce jour, arrêté la liste des chiffres annuels à retrouver sur l'adresse <a href="http://www.ffvoile.fr/ffv/statistiques/chiffrescles.aspx">www.ffvoile.fr/ffv/statistiques/chiffrescles.aspx</a> , et validé la publication tous les 4 ans des chiffres clés de la voile en France, édité par le département développement
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.4 Evolution du contrat FFVoile-Partner Talent relatif à AwoO

Décision 3	<p>Le Bureau Exécutif du 26 juillet 2016 se prononce favorablement sur les évolutions ci-après du contrat de partenariat entre PT et la FFVoile étant entendu que les conditions spécifiques obtenues par la FFVoile dans le cadre du partenariat initial sont maintenues eu égard au statut d'investisseur initial et important de la FFVoile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les nouveaux clubs adhérents à AwoO au 01/01/2017 devront s'acquitter d'un forfait de 45 € par mois et à contrario maintien de la gratuité pour les adhérents actuels (y compris ceux ayant contractualisé et versé l'acompte souhaité par PT avant le 01/01/2017)</li> <li>- Maintien de l'obligation de licence FFVoile pour tous les stages de voile proposés sur la plateforme AwoO dès lors que le bénéficiaire du stage n'est pas déjà licencié et absence de commissionnement de PT sur la vente des licences</li> <li>- Maintien de l'absence de prise en charge par la FFVoile des frais de support téléphonique/maintenance téléphonique supportés par PT lorsque les questions portent sur les licences. Pas de participation financière FFVoile en cas de développement par PT (et souhaité par PT) de tout produit pour lequel la licence est incluse.</li> <li>- Mettre à disposition de la FFVoile les statistiques de l'activité de son réseau/ le fichier clientèle étant entendu que la FFVoile accepte de ne pas se voir transmettre les informations nominatives qui permettraient d'identifier les clients</li> </ul> <p>Le BE donne par ailleurs mandat à Jean Pierre CHAMPION et Jean Luc DENECHAU pour finaliser la négociation avec PT</p>
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.5 Comptabilisation du genre dans les statistiques licences

Décision 4	<p>Le Bureau Exécutif du 26 juillet 2016 décide que lorsque le genre d'un groupe de 10 licences ou plus, n'est pas connu puisque pas saisi individuellement dans la base licence, la FFVoile procédera par extrapolation en lui appliquant le même pourcentage d'Homme et de Femme que pour les licences de même type (licences passeport, licence temporaire 4 jours, licence temporaire 1 jour) disposant de cette information.</p> <p>Lorsqu'il s'agit d'un groupe de moins de 10 licences divisibles par deux, le BE valide l'application de la stricte parité H/F et dans l'hypothèse où le chiffre n'est pas divisible par deux, l'excédent sera attribué au genre le moins représenté au sein de la FFVoile.</p>
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.6 Choix du prestataire de conseil et d'assistance dans le domaine comptabilité/finances

Décision 5	<p>Suite à l'interrogation des deux cabinets BM&amp;A d'une part et in extenso Evry d'autre part, le BE décide de retenir le cabinet BM&amp;A qui a montré un intérêt plus grand à assurer ces deux prestations et par ailleurs moins onéreux au coût horaire. Le surcoût lié à un nombre d'heures plus importants pourra éventuellement être réduit en ajustant le périmètre d'intervention de la rédaction des procédures comptables. Seul la première partie est prévue et budgétée sur l'exercice 2016.</p>
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. **DIRECTION TECHNIQUE**

### 2.1 Information sur le projet de texte relatif aux « écoles de voile »

Report prochain BE	Report au prochain BE
--------------------	-----------------------

## 3. **HAUT NIVEAU**

### 3.1 Information sur la directive technique nationale relative à l'application de l'obligation de SMR

Information	Le BE est Informé d'une directive technique nationale relative à l'application de l'obligation de surveillance médicale réglementaire qui s'impose à la FFVoile pour les SHN, les Espoirs, les partenaires d'entraînement et les sportives et sportifs à potentiel inscrits dans les pôles.
-------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 4. **VOILE LEGERE**

### 4.1 Abandon du Label Club Compétition et création de la distinction Club FFVoile Compétition

Décision 6	Le Bureau Exécutif valide la création et le mode d'attribution de la Distinction « Club FFVoile Compétition » joint en annexe 1
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 4.2 Attribution des Championnats de France Minimes et Espoirs Glisse, Espoirs Solitaire Equipage et Extrême Glisse pour 2017 et 2018

Décision 7	Le Bureau Exécutif valide les attributions suivantes pour 2017/2018			
	Championnats de France		2017	2018
	Minimes	Classique	CV Martigues	CV Martigues
		Flotte Collective		
	Espoirs Solitaire Equipage		Union Nautique Brestoise	Union Nautique Brestoise
	Espoirs Glisse		Union Nautique Brestoise	Union Nautique Brestoise
Espoirs Extrême Glisse		ENVSN	ENVSN	

**4.3 1er bilan sur l'édition 2016 du Championnat de France Minimes et bilan de l'utilisation du Erplast M en Flotte Collective Catamaran**

<b>Décision 8</b>	Le Bureau Exécutif valide la poursuite de l'utilisation du Erplast M pour courir le titre de Champion de France Flotte Collective Catamaran en 2017.
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**4.4 Proposition faite à Cédric Fraboulet et à la « Communauté Breizhskiff » suite à la note sur les ratings adressée dernièrement à Jean Pierre Champion**

<b>Décision 9</b>	Le Bureau Exécutif accepte cette proposition à titre d'essai jusqu'à la fin de l'année 2017. Le courrier à Cédric FRABOULET sera inséré en annexe 2 du présent relevé.
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**5. HABITABLE**

**5.1 Information sur le Championnat de France Espoirs flotte collective Habitable**

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'information faite sur le Championnat de France Espoirs flotte collective Habitable
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**5.2 Règles expérimentales sur les Internationaux de France Match Racing**

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif entérine les règles expérimentales sur les Internationaux de France Match Racing
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

**5.2 Information sur les résultats de l'appel sur la ligue Nationale de Voile**

<b>Information</b>	Le bureau Exécutif prend connaissance du résultat de l'appel sur la ligue Nationale de Voile et de l'inversion du classement final
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**6. DEVELOPPEMENT**

**6.1. Gestion régionalisée des labels et fusion des ligues**

<b>Décision 10</b>	Le bureau entérine le principe qu'en cas de fusion entre une ligue en gestion régionalisée et une ligue en gestion nationale des labels, les nouvelles entités territoriales puissent conserver la gestion régionalisée des labels.
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**7. RELATIONS INTERNATIONALES**

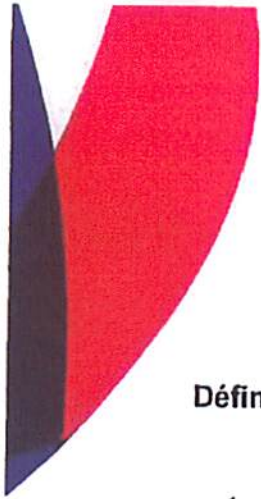
**7.1. Représentation World Sailing**

<b>Décision 11</b>	Le Bureau Exécutif entérine les représentations World Sailing à savoir : Christophe Gaumont à l'offshore and oceanic committee Nathalie PEBEREL au race management sub-committee  Pour toute demande individuelle pour intégrer une commission en dehors des choix faits par la FFVoile, cette dernière étudiera la candidature étant entendu qu'aucune prise en charge des frais ne sera incluse.
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 4-1 VL Bureau Exécutif du 26 juillet 2016

## Document annexe : Distinction « Club FFVoile Compétition »

<b>Rapprochement sur 2015 du nombre de Clubs classés et % par pratique</b>						
<b>%</b>	<b>Nbre Clubs</b>	<b>Pratique</b>	<b>Nbre de Clubs en D1</b>	<b>Nbre de Clubs en D2</b>	<b>Nbre de Clubs en Promo Nat</b>	<b>Total Club</b>
23%	780	Habitable	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 40 Clubs	Totalité de la Promo Nat: 120 Clubs	180
22%	554	Dériveur	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 20 Clubs	Totalité de la Promo Nat: 60 Clubs	120
22%	372	Multicoque	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 20 Clubs	Les 40 premiers Clubs de Promo Nat	80
22%	273	Windsurf	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 20 Clubs	Les 20 premiers Clubs de Promo Nat	60
18%	246	Quillard VL	Totalité D1: 10 Clubs	Totalité D2: 15 Clubs	Les 20 premiers Clubs de Promo Nat	45
17%	87	VRC	Totalité D1: 10 Clubs	Les 5 premiers Clubs de D2	Pas de Clubs	15



## Bureau Exécutif du 26 juillet 2016

### Projet 4-1 VL

#### Définition du mode d'attribution de la Distinction « Club FFVoile Compétition »

##### 1. Intitulé/définition/objet

La Fédération Française de Voile attribue annuellement une Distinction « Club FFVoile Compétition ».

Par cette Distinction la FFVoile souhaite valoriser les Clubs dont les membres sont tournés vers la pratique compétitive décrite dans l'Univers du Sport de Compétition : *Des passionnés de compétition qui défendent les couleurs de leur Club, de leur Classe et de leur pratique* (CA du 17.11.12).

Cette Distinction permet ainsi de promouvoir l'image du Club, du plan local au plan national.

##### 2. Obtention de la Distinction « Club FFVoile Compétition »

La Distinction « Club FFVoile Compétition » est attribuée à toute structure pour les pratiques suivantes :

- Habitable
- Dériveur
- Multicoque
- Windsurf
- Quillard Voile Légère
- Voile Radio Commandée.

- qui délivre a minima 20 licences Club annuelles

- qui est classée au Championnat de France des Clubs :

Pratique	Nbre de Clubs en D1	Nbre de Clubs en D2	Nbre de Clubs en Promo Nat	Total Club
Habitable	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 40 Clubs	Totalité de la Promo Nat: 120 Clubs	180
Dériveur	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 20 Clubs	Totalité de la Promo Nat: 60 Clubs	120
Multicoque	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 20 Clubs	Les 40 premiers Clubs de Promo Nat	80
Windsurf	Totalité D1: 20 Clubs	Totalité D2: 20 Clubs	Les 20 premiers Clubs de Promo Nat	60
Quillard VL	Totalité D1: 10 Clubs	Totalité D2: 15 Clubs	Les 20 premiers Clubs de Promo Nat	45
VRC	Totalité D1: 10 Clubs	Les 5 premiers Clubs de D2	Pas de Clubs	15

- qui a au moins 10 coureurs Classés au Classement « Promotion » du Championnat de France des Clubs pour chaque pratique concernée par l'attribution de la Distinction.
- qui a un Animateur de Club ou un Entraîneur Fédéral pour chaque pratique concernée par l'attribution de la Distinction.
- qui a un Arbitre de Club plus un Arbitre Régional ou en formation\*.

\*Cette disposition concerne une attribution de Distinction pour 3 pratiques maximum. Au-delà de 3 pratiques la structure devra avoir un Arbitre de Club supplémentaire minimum et faire ses meilleurs efforts pour former un Arbitre Régional supplémentaire.



### **3. Communication**

**Toute structure attributaire de la Distinction peut faire apparaître l'appellation " Club FFVolle Compétition ", en respectant la charte graphique de la Fédération sur tous les documents à usage du grand public, des collectivités et dans les articles de presse.**

### **4. Durée et Validité de la Distinction « Club FFVolle Compétition »**

**La Distinction " Club FFVolle Compétition " est attribuée annuellement pour une durée d'un an à partir de son attribution.**

## Note sur les ratings JPC (de la part de Cedric Traubaut)

### I Rappel des faits :

La communauté breizhskiff utilise ses propres ratings (BSP) depuis la création du circuit de régates en 2003. Ces ratings BSP sont une adaptation des ratings RYA que la FFvoile a aussi importés autour de 2004-2005. En 2009-2010, nous avons fait converger la table breizhskiff (BSP) avec la table FFvoile après un gros travail de comparaison des différentes tables anglaises qui restent la matrice de départ des tables de ratings voile légère utilisées en France.

- Début 2016, le DPT voile légère a décidé de changer la philosophie de la table de ratings : l'idée a été d'avoir une approche par paliers et de regrouper un maximum de bateaux en temps réel, considérant que les différences de niveau des équipages gomment les différences de potentiel de vitesse des bateaux et les différences de caractéristiques techniques.

Si cette philosophie est défendable, nous ne la partageons pas pour 3 raisons :

- Elle tend à nier la diversité en regroupant de manière artificielle des bateaux très différents : ce faisant, elle nie le principe même de l'intersérie qui est la reconnaissance de la différence notamment technique, symbolisée par des ratings différents, au delà même de la seule problématique du niveau d'équipage.
- Elle entérine l'idée selon laquelle la pratique intersérie temps compensé est une « pratique par défaut » (l'absence de volume en monotype) et devrait donc se faire sur le modèle à la régates en temps réel. La course en tps compensé est pour nous un jeu différent de la course en temps réel, elle exige des qualités différentes pour performer : elle est une autre forme d'animation sportive.
- Elle ne permet en aucun cas de simplifier l'organisation des régates et, en regroupant au même rating des bateaux très différents, elle ne fait qu'alimenter et entretenir la contestation des coureurs. Ce n'est donc pas parce que la course en temps compensé sera toujours imparfaite qu'il ne faut pas essayer de l'améliorer sans cesse en faisant vivre les tables de ratings en fonction des résultats et des observations des autres tables, notamment anglaises.

Sur la base de ces éléments et parce que nous ne nous retrouvons pas dans cette approche fédérale, la communauté breizhskiff est revenue à sa propre table en 2016.

- Elle a été élaborée publiquement sur les forums du site breizhskiff et en concertation avec des spécialistes notamment le comité des « great lakes » système de ratings très utilisé actuellement en GB. Elle repose sur une approche « élitiste » en proposant des ratings difficiles à sauver.
- Cette table a été présentée aux coureurs breizhskiff avant le début de la saison et a fait l'objet d'une quasi unanimité. Depuis 2003, sur le site breizhskiff, ce sont plus de 2170 contributions qui ont été faites sur les ratings. Preuve que la communauté breizhskiff s'est aussi construite sur cette question des ratings qui est aussi structurante que les questions de classement et de calendrier.

Si notre approche est différente sur le fond de celle de la FFVoile, elle aussi complémentaire :

- Nous considérons en effet qu'un système de ratings, notamment basé sur des retours statistiques, est par essence vivant et doit évoluer sans cesse, ne pouvant donc s'autoriser des regroupements parfois très grossiers. Les bateaux évoluent, les performances aussi, les conditions changent.
- Nous considérons ensuite que les ratings doivent tendre à mesurer un potentiel de bateau et pas un niveau moyen d'équipage : ce n'est pas parce que nous naviguons sur des bateaux techniques et très exigeants que nous devons bénéficier d'une « prime » de rating.
- Certains diront que les ratings FFVoile sont plus avantageux pour les skiffs. C'est en partie vrai mais nous ne réfléchissons pas par rapport à notre intérêt personnel mais bien par rapport à une vision de fond sur ce que doit être la course en temps compensé qui ne pourra et ne devra jamais être une pâle copie de la course en temps réel. Il ne faut pas la vendre pour ce qu'elle n'est pas et il ne faut pas donner encore plus de raisons de la critiquer à ceux qui la dénigrent.

**Nous considérons aussi que la diversité des tables de ratings au même titre que la diversité des supports, des formats, des types de parcours etc. est une chance pour la voile et non pas une contrainte.** Aujourd'hui, ce n'est pas en réduisant l'offre et en contraignant les initiatives de terrain que nous fidéliserons du monde, bien au contraire. Garder des gens dans la pratique compétitive implique de leur proposer des produits adaptés. Il faut arrêter de penser que le même produit, le même bateau, la même forme d'animation sportive peut s'adapter à tout le monde, à des publics de plus en plus segmentés et de plus en plus

## **Note sur les ratings JPC** (de la part de Cédric Fraboulet)

engagés, à l'heure d'internet, dans des logiques identitaires en dehors des cadres traditionnels de pratique (le club). Notre opposition à la table FFVoile n'est donc pas seulement d'ordre technique mais bien une opposition sur la manière de concevoir le développement.

### **II Les points d'achoppement :**

A partir du moment où la communauté breizhskiff a décidé de revenir à l'utilisation d'une table spécifique :

- Le DPT Voile légère a mis une pression terrible sur les organisateurs de nos différentes étapes du circuit pour qu'ils refusent l'utilisation de cette table. On en est même arrivé à ce qui s'est passé avec l'épreuve du Der et qui est extrêmement inquiétant sur le plan de l'éthique sportive.
- Comme cela a déjà été dit, nous ne remettons pas en cause la table FFVoile (nous régatons avec sur les régates hors circuit breizhskiff) mais nous considérons qu'elle n'est pas adaptée à l'esprit de nos régates spécifiques et aux attentes de notre public spécifique.

-Avions-nous le droit d'utiliser une table différente ?

- Oui en l'état actuel des textes réglementaires qui régissent le fonctionnement de notre sport, il n'y a strictement aucune interdiction à utiliser une autre table. Cette analyse a été confirmée par la CCA lors d'échanges préalables à l'épreuve de Quiberon.
- Cela n'a strictement aucune conséquence sur les différents classements fédéraux (CNIF, CRIF, classement des clubs). FREG et notre SI de gestion des résultats et de classement le permettent. Il faut juste trouver une solution technique pour l'incrémentation du classement des classes (2 classes de skiff, 4000 et 29er) à partir des résultats intersérie. La solution est très simple.
- Remettre en cause la possibilité que l'on puisse utiliser des tables de ratings différentes sur l'idée que cela aurait des conséquences sur des classements nationaux, c'est s'ouvrir la porte à une contestation de tous les classements fédéraux. Il faut donc faire attention à ne pas ouvrir la boîte de Pandore et relancer des débats clos depuis longtemps, notamment dans le monde de l'habitable. En effet, par exemple, le CNIF prend en compte des résultats IRC et HN sans que cela ne soit remis en cause. Les coureurs ont le choix de courir en IRC et ou HN/Osiris.

### **III Propositions :**

Considérant que rien d'un point de vue réglementaire et technique ne s'oppose à l'utilisation d'une table de ratings différente de celle la FFvoile,

Considérant que l'utilisation d'une table différente, à défaut d'être encouragée comme chez nos amis anglo-saxons de la RYA, ne doit pas être empêchée, surtout quand cela permet d'œuvrer à la vie et à la structuration de communautés véliques (comme celle des skiffeurs par exemple),

Considérant, qu'il y a des choses plus importantes pour le développement de la pratique compétitive voile légère que de gêner les initiatives de licenciés qui fédèrent des coureurs sur le terrain et de s'embarquer dans des changements réglementaires dont l'application sera délicate,

Je propose donc qu'on ne change donc rien aux règlements et que le choix d'une table de ratings relève de la stricte décision de l'autorité organisatrice. La table FFvoile serait par contre la table par défaut si aucune dérogation n'est mise en place par l'autorité organisatrice dans l'avis de course. Si certains refusaient absolument une table spécifique, alors la création de groupes de classement avec les ratings FFVoile permettra de ne léser personne et de laisser le choix à ces coureurs.

### **Conclusion : une approche plus libérale du développement.**

Derrière ces débats qui en apparence donnent l'impression d'être techniques, c'est bien des oppositions sur la manière de concevoir le développement des premiers niveaux de pratiques compétitives. Nous ne voulons rien imposer mais nous considérons qu'il faut laisser plus de liberté aux initiatives de terrain et que, s'agissant de l'animation sportive, la régulation fédérale ne doit pas intervenir à priori mais a posteriori en cas de manquement grave aux règles et à l'esprit de notre sport. Enfin, politiquement en voulant imposer son point de vue de manière autoritaire sans respecter ses propres textes, la FFVoile court le risque de se couper de ses licenciés ce qui, dans le contexte actuel de concurrence entre les sports, n'est pas souhaitable à mon sens.

Le 27 juillet 2016

Monsieur Cédric Fraboulet  
26, rue Delambre  
75014 PARIS

N/Réf. : JPC/CI1 2016-030

Objet : Rating BSP

Cédric,

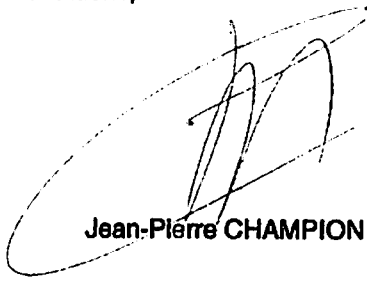
En réponse à ta note sur les ratings, tu trouveras ci-après, si tu les acceptes, les mesures proposées par le Bureau Exécutif de la FFVoile à la communauté Breizhskliff.

Je pense que ces mesures sont bonnes pour tous et en particulier pour la communauté Breizhskliff que tu représentes.

Ces mesures permettront aux organisateurs de choisir librement d'organiser soit avec la table des ratings BSP, soit avec la table des ratings fédérale, des épreuves distinctes à l'instar de l'IRC et d'OSIRIS Habitable.

Tout est prêt pour une mise en œuvre rapide pour les régates de fin d'été,

Je reste à ton écoute et t'adresse mes cordiales salutations,



Jean-Pierre CHAMPION

**Suite à la note sur les ratings adressée à Jean Pierre Champion par Cédric FRABOULET, représentant de la « communauté Breizhskiff », le Département Voile Légère propose de mettre en évidence au préalable l'analogie avec la situation bien connue en Habitable entre OSIRIS et IRC.**

- A la lecture de la note nous pourrions dire être dans une situation à peu près analogue à celle de l'habitable avec d'un côté l'OSIRIS de la FFVoile et de l'autre l'IRC de l'UNCL, deux systèmes différents qui permettent cependant aux régatiers habitable de courir en inter-série.
- De manière concrète quand les épreuves se courent en OSIRIS les coureurs accèdent à des classements OSIRIS par façade (coureurs, mais aussi bateaux/skipper), aux Classements, National et Régional Individuel Fédéral, au Championnat de France des Clubs.
- Quand les épreuves se courent en IRC, les coureurs accèdent aux Classements, National et Régional Individuel Fédéral, au Championnat de France des Clubs.
- Les Classements IRC n'incrémentent jamais les classements nationaux OSIRIS.
- La seule remarque que l'on peut faire dans la situation rencontrée est que la « Communauté Breizhskiff » n'est pas structurée au même titre que l'UNCL et que tout ce qui se passerait entre la FFVoile et cette Communauté ne pourrait se faire que sous une confiance mutuelle.

**Fort de cette analogie, le Département Voile Légère propose au Bureau Exécutif la démarche suivante :**

**Inscription au calendrier et organisation des épreuves de la « Communauté Breizhskiff » :**

- Mettre en place un système qui permette aux organisateurs de choisir librement d'organiser des épreuves en Breizhskiff Project avec la table des ratings qui s'y réfère, des épreuves en IND avec la table Fédérale, voire d'organiser les deux types d'épreuve dans une seule et même compétition.
- Afin que ce postulat fonctionne, le Département Voile Légère propose d'offrir à la « communauté Breizhskiff », si elle accepte, la possibilité d'obtenir un code bateau spécifique : BSP (Breizhskiff Project) au même titre qu'une classe affiliée.
- Ce code bateau permettrait donc aux organisateurs d'inscrire officiellement au calendrier fédéral les épreuves de la « Communauté Breizhskiff » au même titre qu'une classe et d'utiliser la table de rating (BSP).

**Prise en compte des résultats dans les Classements fédéraux :**

- Les résultats publiés ainsi officiellement permettront à la communauté de bénéficier d'un accès aux Classements National et Régional Individuel Fédéral, au Championnat de France des Clubs et à un classement national BSP au même titre qu'une classe (toutes les classes à ce jour n'ont pas ce privilège).

**Nota :** La prise en compte des résultats par extraction afin d'incrémenter les Classements nationaux de Classe ne fonctionnera qu'à partir (comme c'est le cas aujourd'hui) des épreuves Intersérie dériveur (IND) ouvertes à toutes les séries (ce qui n'est pas le cas de BSP) en utilisant la table annuelle des ratings FFVoile reconnue par les Classes.

**Echanges entre la FFVoile et la « Communauté Breizhskiff » :**

- Par ailleurs la FFVoile par son Département Voile Légère et sa Commission Technique Dériveur reste ouverte à l'élaboration d'une table des ratings fédérale unique et commune avec un pas minimum de 5 points entre chaque rating et des paliers de regroupement de bateaux. Un représentant Breizhskiff sera le bienvenu lors des travaux de validation de la table des ratings fédérale 2017 qui seront menés par la Commission Techniques Dériveur en décembre 2016.

Cédric Fraboulet  
8, rue Delambre  
754014 Paris

Paris le 27 juillet 2016

Monsieur le Président, cher Jean-Pierre,

Suite à ton courrier du 28 juillet sur les ratings breizhskiff, je tenais très sincèrement à te remercier de la sagesse avec laquelle le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Voile a su apporter une réponse positive à la demande de la communauté breizhskiff.

La proposition du BE est très équilibrée et apporte des réponses très précises à notre problématique. Qui plus est, la position du BE me semble de nature à poser les bases d'une nouvelle relation entre la FFvoile et les communautés de pratiquants licenciés à la FFvoile mais dont la pratique se fait majoritairement en dehors des structures d'associations de classes qui sont parfois un carcan au développement de notre sport. Le pragmatisme du BE et le choix fort qu'il vient de faire, qui va bien au delà d'une simple question technique, permettra d'avoir dans l'avenir une base pour développer des approches inclusives vis à vis de populations de passionnés de voile mais qui restent encore en dehors de notre Fédération. C'est à mon sens extrêmement réjouissant dans un monde du sport et des loisirs où les pratiquants et les pratiques sont de plus en plus variés, segmentés et individualisés, dans un monde où, qu'on le veuille ou non, les institutions sont trop souvent perçues, à tort, comme des freins et alors que le monde du web a permis de décroquer les pratiques. Nous savons tous que ce n'est jamais facile pour une institution d'apporter des réponses personnalisées à chacune de ces communautés de pratiquants voile mais j'ose espérer que ce qui vient d'être fait pour les skiffeurs est un début qui, un jour, nous permettra d'intégrer à la FFvoile d'autres communautés et qui sait, un jour, les kites !

Nous acceptons bien évidemment toutes les propositions. Quant à l'idée de la publication d'un classement national de pratique skiff basé sur les épreuves du trophée breizhskiff qui pourront dorénavant être déclarées comme telles, elle est très intéressante. Je vais voir avec la communauté comment la mettre en œuvre. Nous ne demanderons en effet par « le beurre et l'argent du beurre » si tu me passes l'expression. En effet, la publication d'un classement national de pratique skiff devra entraîner de notre côté l'arrêt de la publication de notre classement spécifique du trophée qui ne reprend pas aujourd'hui les mécaniques de classement fédéral. Nous ne serons en effet pas comme certaines classes, ligues, CDV etc qui en parallèle des classements fédéraux publient des classements qui sont de facto en conflit avec les classements fédéraux et régionaux. De même, nous nous engagerons à ne pas avoir d'épreuve breizhskiff de grade 3 et à limiter à 2 le nombre d'épreuve de grade 4 (un à Pâques, l'autre à la Toussaint), ceci afin de ne pas créer de conflit avec les championnats de France et l'Open de France. De même, nous n'augmenterons pas le nombre de régates du trophée afin d'encourager nos membres à être très présents à l'échelon local car c'est là que les efforts doivent porter pour redynamiser la pratique et c'est là que nous gagnons

aujourd'hui de nouveaux membres. Tu le sais aussi, je suis aussi très attaché à la hiérarchie des pratiques et je fais tout ce qui est possible pour les membres de la communauté ne se prennent pas pour ce qu'ils ne sont pas.

Concernant les échanges entre le DPT Voile légère et la communauté breizhskiff, si la décision m'appartenait je recommanderais, s'il l'acceptait, que Gilles Peeters puisse être l'interlocuteur à titre consultatif de la Commission Technique de la FFvoile sur ces questions de rating. Le parcours et les engagements de Gilles ces dernières années me laissent penser que son regard pointu sur la pratique de la voile légère dans son ensemble serait très utile pour tout le monde.

En attendant de mettre en œuvre tout cela, je te prie cher Jean-Pierre de croire en l'expression de mes sincères salutations. Je te prie également d'adresser à tous nos athlètes présents à Rio notre indéfectible soutien dans leur quête de médailles !

Cédric Fraboulet